

Commune de SONDERNACH

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Sondernach de la séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M HAUDY Daniel, 1^{er} adjoint, M MATTER Michel, 2^{ème} adjoint, Mme CARCO Stéphanie, 3^{ème} adjointe, M BUHL Nicolas, M COULON Serge, M DEYBACH Pierre, Mme FISCHER Anne, M FRIEDERICH André, Mme GUILLARD Nathalie, Mme HADJIMANOLIS Claire, M LEISSER Frédéric, Mme MARCHAL Emmanuelle, M SCHREIBER Yannick

Absents excusés et non représentés : néant

Absents non excusés : néant

Ont donné procurations : M PFINGSTAG Philippe à M COULON Serge

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESSEY, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
- 2/ **CA** : approbation du compte administratif service de l'eau et de l'assainissement 2023
- 3/ **CG** : approbation du compte de gestion service de l'eau et de l'assainissement 2023
- 4/ **CA** : approbation du compte administratif budget général 2023
- 5/ **CG** : approbation du compte de gestion budget général 2023
- 6/ **BP** : affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets primitifs 2024
- 7/ **BP** : vote du budget primitif service de l'eau et de l'assainissement 2024
- 8/ **Imposition** : Fixation des taux 2024 des 3 taxes directes locales
- 9/ **BP** : vote du budget primitif budget général 2024
- 10/ **Assurances** : nouveaux contrats d'assurances pour les véhicules communaux
- 11/ **Divers**

POINT 1 - PV : approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2024

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2024, sans observation.

POINT 2 - C.A. : Approbation du compte administratif service de l'eau et de l'assainissement 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de HAUDY Daniel, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif service de l'eau de l'exercice 2023 dressé par M BESSEY Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 / **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	110 513.50	114 256.94	3 743.44
	Section d'investissement	71 715.95	49 609.98	- 22 105.97
REPORTS 2022	Section d'exploitation	1 021.07		
	Section d'investissement		92 269.36	
TOTAL 2023		183 250.52	256 136.28	72 885.76
RESTES A REALISER 2023	Section d'investissement	36 044.00	0.00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	111 534.57	114 256.94	2 722.37
	Section d'investissement	107 759.95	141 879.34	34 119.39
	TOTAL	219 294.52	256 136.28	36 841.76

2 / **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ; **Vote et arrête, à l'unanimité**, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 3 - CG : approbation du compte de gestion service de l'eau et de l'assainissement 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion du budget service de l'eau et de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4- CA : Approbation du compte administratif budget général 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M HAUDY Daniel, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif général de l'exercice 2023 dressé par M BESSEY Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	593 591.64	593 726.87	135.23
	Section d'investissement	538 665.69	154 073.76	- 384 591.93
REPORTS 2022	Section de fonctionnement		229 070.01	
	Section d'investissement		416 798.07	
TOTAL 2023		1 132 257.33	1 393 668.71	261 411.38
RESTES A REALISER 2023	Section d'investissement	110 671.00	114 038.00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	593 591.64	822 796.88	229 205.24
	Section d'investissement	649 336.69	684 909.83	35 573.14
	TOTAL	1 242 928.33	1 507 706.71	267 778.38

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ; **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 5 - CG : approbation du compte de gestion général 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures : 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2) Statuant sur l'exécution des budgets de

l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 6 - BP : Affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets primitifs 2024

6-1 / BP : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget service de l'eau

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Service de l'Eau et de l'Assainissement 2022 le 11 avril 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 722.37 €. Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	MONTANTS
Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	- 1 021.07
RESULTAT de l'exercice 2023	
Excédent	3 743.44
Résultat à affecter	2 722.37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001	70 163.39
A l'exécution des restes à réaliser	
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 36 044.00
Besoin de financement	0.00
Affectation	
En réserves R 1068 en investissement	0.00
Report d'exploitation R 002	2 722.37

6-2/ BP : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget général

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Budget Général 2023 le 11 avril 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 229 205.24 €. Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	MONTANTS
Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	229 070.01
RESULTAT de l'exercice 2023	
Excédent	135.23
Résultat à affecter	229 205.24
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	32 206.14
A l'exécution des restes à réaliser	
Solde des restes à réaliser d'investissement	3 367.00
Besoin de financement	0.00
Affectation	
En réserves R 1068 en investissement	0.00
Report d'exploitation R 002	229 205.24

POINT 7- BP : Vote du budget primitif service de l'eau 2024

M le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet du budget primitif, service de l'eau de l'exercice 2024, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. **Le Conseil Municipal**, après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article, **arrête** à l'unanimité pour l'exercice 2024 : les dépenses et les recettes d'investissement à la somme de 86 866.00 et les dépenses et les recettes d'exploitation à la somme de 71 815.00 €.

POINT 8 - Imposition : Fixation des taux 2024 des 3 taxes directes locales

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. **Le Conseil municipal**, Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.00 %
- taxe d'habitation : 6.50 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT 9- BP : Vote du budget primitif général 2024

Avant examen du budget primitif, le conseil municipal prend acte des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT. M le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet du budget primitif de l'exercice 2023, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. **Le Conseil Municipal**, après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article, **arrête** à l'unanimité pour l'exercice 2024 : les recettes et les dépenses d'investissement à la somme de 903 757.00 € ; les recettes et les dépenses de fonctionnement à la somme de 961 377.00 €.

POINT 10- Assurances : nouveaux contrats d'assurances pour les véhicules communaux

M le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite modifier ou changer les contrats d'assurances pour les véhicules communaux. **Le Conseil Municipal**, considérant les fortes augmentations des cotisations de ses dernières années, **donne** à l'unanimité son avis favorable pour engager, soit une renégociation, soit un changement de contrat et **autorise** M Le Maire à signer tout acte à intervenir.

Véhicules concernés

Remorque LIDER EB-321-PR	date d'échéance : 19 octobre 2024
Renault TRAFIC FT-275-KQ	date d'échéance : 19 octobre 2024
Tractopelle MF 0347	date d'échéance : 10 septembre 2024
Unimog 8081 WN 68	date d'échéance : 17 avril 2025

POINT 11- Divers**11-1 Voirie : Mission d'ingénierie conception et évaluation financière du remplacement du pont rue de l'école de la voirie communale.**

M le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans le cadre du Programme National Ponts France Relance 2021-2023, recensement et évaluation d'ouvrages, un diagnostic du pont rue de l'école, croisement rue Principale, a été réalisé. Il s'avère que des défauts structurels ont été relevés et qu'il devient nécessaire de remplacer intégralement l'ouvrage existant. L'Etat engage, en 2^{ème} phase, dans un Programme National Ponts Travaux 2023-2025. Ce programme, financé par l'Etat et piloté par le Cerema, accompagne les collectivités dans les phases de travaux.

Le Conseil Municipal, vu le diagnostic du 26 octobre 2021 et ses propositions de mesures de sécurité, à l'unanimité, **donne** son avis favorable pour engager les études et travaux nécessaires à la réhabilitation du pont, voirie communale rue de l'école, **charge** M le Maire d'engager les études de conception et évaluation financière du remplacement du pont actuel dont le montant est prévu au budget primitif 2024, de lancer les appels d'offres correspondants, de solliciter les éventuelles subventions. Le plan de financement sera défini au vu des subventions accordables.

11-2 Station de ski : concession précaire Espace Game Schnepfenried 2024

M le Maire expose : La Compagnie du Reflet est une association créée en 2016, ayant permis la création de différents spectacles interactifs, ludiques et musicaux. Elle s'oriente également vers la création de projets centrés sur la diffusion culturelle et historique avec pour support l'Escape Game. La Compagnie du Reflet a sollicité la commune et le Syndicat Mixte en 2023 pour trouver un emplacement sur la station. Cette activité ludique et familiale ne demandant pas d'infrastructure particulière correspondant tout à fait à l'esprit des activités souhaitées pour le Schnepfenried, notamment pour la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **donne son avis favorable** pour l'établissement pour la saison 2024 d'une concession précaire aux conditions suivantes :

Situation : La concession est située section 58 n°76 en partie, parcelle 41 de la forêt communale soumise au régime forestier, selon plan annexé.

Durée : du 1^{er} mai au 10 septembre 2024, à titre précaire et révocable sans tacite reconduction

Redevance : à titre gratuit

charge M le Maire de signer la concession à intervenir.

11-3 Concessions de terrain : renouvellement d'une concession de terrain lieu-dit Neumatt

M le Maire informe l'assemblée que M Luc Stephan, représentant la Ferme de la Neumatt, 14 rue Enderlé à Sondernach, sollicite le renouvellement de sa concession de terrain lieu-dit Neumatt, accordée précédemment par acte administratif du 26 mai 2015. **Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité,

donne son avis favorable au renouvellement du bail à ferme des parcelles cadastrées section 25 n° 226 et 227, d'une superficie totale de 9.68 ares,

fixe les conditions suivantes :

Origine : 1^{er} avril 2014

Durée : 9 ans renouvelables, résiliable à l'expiration de chaque période triennale,

Redevance : 5.38 € par an, payable à terme échu avec une révision annuelle à partir de la 2^{ème} année, indexée en fonction de l'indice national des fermage (5.38 pour 2024).

Charge M le Maire de signer la concession à intervenir.

11-4 **Ecole : travaux de rénovation d'une salle de classe**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son avis favorable pour la rénovation d'une salle de classe au RPIC de Metzeral. Les travaux seront effectués en régie par les ouvriers communaux des communes concernées. Le montant des dépenses est prévu au budget 2024.

La séance a été levée à 21 h 45

Tableau des signatures pour l'approbation du
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Sondernach de la séance du 11 avril 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
- 2/ **CA** : approbation du compte administratif service de l'eau et de l'assainissement 2023
- 3/ **CG** : approbation du compte de gestion service de l'eau et de l'assainissement 2023
- 4/ **CA** : approbation du compte administratif budget général 2023
- 5/ **CG** : approbation du compte de gestion budget général 2023
- 6/ **BP** : affectation des résultats de l'exercice 2023 aux budgets primitifs 2024
- 7/ **BP** : vote du budget primitif service de l'eau et de l'assainissement 2024
- 8/ **Imposition** : Fixation des taux 2024 des 3 taxes directes locales
- 9/ **BP** : vote du budget primitif budget général 2024
- 10/ **Assurances** : nouveaux contrats d'assurances pour les véhicules communaux
- 11/ **Divers**

Signatures au registre

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
BESSEY Thierry	Maire		
HAUDY Daniel	1 ^{er} Adjoint		
MATTER Michel	2 ^{ème} Adjoint		
CARCO Stéphanie	3 ^{ème} Adjointe		
BUHL Nicolas	Conseiller municipal		
COULON Serge	Conseiller municipal		
DEYBACH Pierre	Conseiller municipal		
FISCHER Anne	Conseillère municipale		
FRIEDERICH André	Conseiller municipal		
GUILLARD Nathalie	Conseillère municipale		
HADJIMANOLIS Claire	Conseillère municipale		
LEISSER Frédéric	Conseiller municipal		
MARCHAL Emmanuelle	Conseillère Municipale		
PFINGSTAG Philippe	Conseiller municipal	Procuration à Coulon Serge	
SCHREIBER Yannick	Conseiller municipal		